





## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lusigny, le 12 avril 2010

Pour la première fois dans l'agglomération moulinoise, le 07 avril 2010 à YZEURE, PRIARTEM ALLIER (Pour une Réglementation de l'Implantation des Antennes Relais de Téléphonie Mobile) a organisé avec le concours de CIARTèME (Contre l'Implantation des Antennes Relais de Téléphonie Mobile près des Enfants) et l'Association du Quartier de la Croix des Moines de LUSIGNY de riverains d'une antenne relais de téléphonie mobile, une projection débat sur le thème des antennes relais de téléphonie mobile santé.

Les participants venus nombreux ont débattu de l'actualité portant sur le dernier rapport (octobre 2009) de l'A.F.S.S.E.T. (l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) de ses conclusions et de ses recommandations , des décisions de justice en faveur des riverains d'antennes relais de téléphonie mobile, des expérimentations en cours d'un abaissement du seuil d'exposition des populations (comme à THIERS —Puy de Dôme-) et des autres conséquences « Grenelle des Ondes » du printemps 2009, telle que la disparition programmée de la fondation « Santé et radiofréquence ». Il en va enfin dans l'Allier de la volonté de faire participer ou non les citoyens aux décisions concernant l'évolution de leur environnement électromagnétique..

Les échanges ont été enrichissants. Les questions pertinentes des participants ont porté sur l'inquiétude pour leur santé des utilisateurs de téléphone portable (ou tout autre équipement émettant des radiofréquences dans l'environnement quotidien de chacun), également pour celle des riverains d'antennes relais de téléphonie mobile subissant en continue leur champ électromagnétique... Des alternatives ont été proposées par certains d'entre eux : comme par exemple « plutôt que de confier le marché de la téléphonie à des opérateurs privés, pourquoi ne serait-il pas géré par un organisme d'Etat ? » ; à service égal d'utilisation de téléphonie mobile, que les opérateurs aient recours à des systèmes satellites, aux fibres optiques, à des petites antennes à faible portée en milieu urbain et autres moyens de réduire l'exposition... ».

Concrètement, dans l'immédiat, les associations demandent à participer aux instances de concertation qui doivent être organisées par les préfectures (circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile).







Pour en savoir plus:

Site de l'AFFSET: http://www.affset.fr/index.php?pageid=2456&parentid=424

Site http://www.cartoradio.fr

Contact presse: Patricia MIRA, coordonnatrice PRIARTEM ALLIER 09 65 30 34 83 ou

alsmoine@wanadoo.fr

Contact presse : PatriciaMIRA, coordonnatrice PRIARTEM ALLIER 09 65 30 34 83 ou alsmoine@wanadoo.f